COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de février, à dix-huit heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison de la Réserve à Léon, sous la présidence de Madame DASQUET Karine.

Etaient présents :

Mme DASQUET Karine, M. DUPOUY Jean-Louis, M. LABOUDIGUE Francis, M. MORA Jean, M. RAFFIN Michel, M. TARSOL Philippe, Mme VERDIER-SLAWINSKI Corinne

Procuration(s):

M. LABORDE Patrick donne pouvoir à Mme VERDIER-SLAWINSKI Corinne

Etaient absent(s):

M. LABORDE Patrick, M. TRAMBOUZE Bernard.

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. LABOUDIGUE Francis

A l'ordre du jour, par convocation du 11 février 2020 :

- 1 Adoption du compte-rendu du comité syndical du 10 décembre 2019
- 2 Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019
- 3 Affectation des résultats 2019
- 4 Budget primitif 2020
- 5 Recrutement du personnel saisonnier 2020
- 6 Mise à disposition d'un agent au Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels
- 7 Création d'un emploi temporaire de Garde-technicien
- 8 Plan de financement du barrage et de la passerelle de la Nasse

1 - Adoption du compte-rendu du comité syndical du 10 décembre 2019

Après en avoir pris connaissance et à l'unanimité des votants, le compte rendu de la séance du 10 décembre 2019 est approuvé.

Pour: 8 Contre: 0 Abstention(s): 0

- 2 Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019
 - 2 1 Compte de gestion 2019

La Présidente expose aux membres du Comité Syndical que le compte de gestion est établi par le Receveur de Soustons à la clôture de l'exercice.

La Présidente le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Comité Syndical en même temps que le compte administratif.

Pour: 8 Contre: 0 Abstention(s): 0 Dont délibération

2 - 2 Compte administratif 2019

Après avoir entendu le rapport de Karine DASQUET,

Monsieur M. TARSOL Philippe, doyen d'âge, en remplacement de la Présidente qui s'est retirée de la séance, donne lecture du compte administratif de l'exercice 2019.

Le compte administratif est ensuite soumis au vote du Comité Syndical.

Pour: 7 Contre: 0 Abstention(s): 0 Dont délibération

3 - Affectation des résultats 2019

Madame la Présidente propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	57 780,93
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	24 466,96
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	33 313,97
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	39 799,68

Pour: 8 Contre: 0 Abstention(s): 0 Dont délibération

4 - Budget primitif 2020

Madame la Présidente présente les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2020.

Le budget primitif est ensuite soumis au vote du Comité Syndical.

Investissement

Dépenses:

140 000,00 (dont 3 000,00 de RAR)

Recettes: 140 000,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :

455 010,00 (dont 0,00 de RAR)

Recettes:

455 010,00 (dont 0,00 de RAR)

Le montant de la participation communale au budget de fonctionnement est fixé à 40 000 €/commune.

Subventions demandées par le comité syndical :

- Etat: 118 200 euros;
- Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : 43 000 euros ;
- Conseil Départemental des Landes : 35 000 euros

Pour: 8 Contre: 0 Abstention(s): 0 Dont délibération

5 - Recrutement du personnel saisonnier 2020

Madame la Présidente propose de recruter deux agents d'accueil saisonnier pour faire face à l'affluence estivale :

- un agent d'accueil/animation pour la Maison de la réserve : CDD 6 mois du 01 avril au 30 septembre ;
- un agent d'accueil/animation pour le Chalet de Pichelèbe : CDD 3 mois du 01 juillet au 30 septembre ;
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures.

Fonction	Contrat	Cadre d'emplois	Grade	Echelle	Echelon	Indice brut	Indice majoré
Agent d'accueil et d'animation	CDD 6 mois	Adjoints administratifs ou techniques territoriaux	Adjoint administratif ou technique	C1	6	359	334
Agent d'accueil et d'animation	CDD 3 mois	Adjoints administratifs ou techniques territoriaux	Adjoint administratif ou technique	C1	1	350	327

Pour: 8 Contre: 0 Abstention(s): 0 Dont délibération

6 - Mise à disposition d'un agent au Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels

Madame la Présidente propose au comité syndical de mettre à disposition du Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels, M. LESCLAUX Paul, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, pour exercer les fonctions de garde naturaliste dans le cadre exclusif du programme Balbuzard pêcheur en Nouvelle-Aquitaine, pour une durée de sept mois à compter du 01 avril 2020. Elle demande au comité syndical d'approuver la convention de mise à disposition et de l'autoriser à la signer.

Pour: 8 Contre: 0 Abstention(s): 0 Dont délibération

7 - Création d'un emploi temporaire de Garde-technicien(ne)

Madame la Présidente expose au comité syndical qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi temporaire à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, catégorie hiérarchique C, en raison d'un accroissement temporaire d'activité dans le service technique pour la période du 01 avril au 31 octobre 2020.

L'agent recruté sera chargé d'assurer les fonctions de Garde-technicien(ne):

- surveillance de la réserve ;
- accueil du public et visites guidées ;
- suivis naturalistes (collecte, saisie et traitement des données).

Il sera rémunéré sur la base de l'indice brut 460 correspondant au 6^{ème} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, emploi de catégorie hiérarchique C.

Pour: 8 Contre: 0 Abstention(s): 0 Dont délibération

8 - Plan de financement du barrage et de la passerelle de la Nasse

Travaux en totalité: barrage, seuils, aménagements connexes (y compris passerelle)

Détail estimatif novembre 2019		Plan de financement	%travaux	%travaux+études	
Installation de chantier	243 600,00 €	Etat (DETR ou DSIL)	31,71%	28,26%	331 678 €
Seuil principal	408 586,50 €	Région Nouvelle-Aquitaine		25,79%	302 700 €
Pré-barrages y compris dispositifs de franchissement piscicole	218 665,65 €	Département des Landes		17,66%	207 293 €
		Agence de l'Eau Adour-Garonne		8,29%	97 373 €
Aménagements connexes (hors passerelle)	27 930,00 €				
		SIAG Réserve Naturelle du Courant d'Huchet		20,00%	234 761 €
Passerelle	147 233,40 €				
Total travaux :	1 046 015,55 €				

Acquisition foncière	15 000,00 €		
Reconnaissances complémentaires (topo)	6 939,50 €		
Etude d'insertion paysagère	4 985,00 €		
Dossiers règlementaires	15 542,00 €		
Accompagnement à l'élaboration des demandes de financement	1 575,00 €		
Rémunération maîtrise d'œuvre "actualisée"	76 463,74 €		
Coordonnateur SPS	4 000,00 €		
Contrôle géotechnique en phase travaux	3 284,00 €		
TOTAL	1 173 805 €	100,00%	1 173 805 €

Jean MORA annonce que Côte Landes Nature subventionnera la passerelle. Il faudra voir avec les nouveaux élus de la communauté de communes. Cette aide sera versée aux communes et pas directement au SIVU.

La séance est levée à 19 heures 45 minutes.

Signatures

Karine Dasquet	Jean-Louis Dupouy	Pour Patrick Laborde Garinne Verdier-Slawinski
Francis Laboudigue	Jean More DE LEO	Michel Haffin
Philippe Tarsol	Bernard Trambouze	Corinne Verdier-Slawinski